

Compte rendu du conseil municipal du 21 Mars 2016

Budget de l'eau

Le compte administratif et le compte de gestion du budget Eau de l'exercice 2015 ont été visés et certifiés conformes par le trésorier qui n'a émis aucune remarque ni réserve.

Le budget 2016 a été voté à l'unanimité pour un montant total de 199 774,50 €. La part affectée au fonctionnement représente 127 396,50 €, la part restante, soit 72 378,00 €, est destinée aux investissements.

Pour maintenir l'équilibre, financer les investissements opérés et pour poursuivre la modernisation du réseau de l'eau et le contrôle de la production comme le conseil s'y était engagé, il a été décidé à l'unanimité de fixer le prix de l'abonnement à 56 €. Le mètre cube d'eau sera facturé 2,32€, dont 0,92€ au titre de la taxe d'assainissement.

Admission en non-valeur d'une créance de 67,77€ dite "irrecouvrable".

Indemnités des élus (répartition des taux)

Le conseil municipal a révisé la répartition des taux des indemnités entre les élus comme il s'y était engagé lors du dernier conseil municipal compte tenu de la nouvelle disposition législative évoquée lors de la précédente réunion.

Contribution TEOM 2016.

Depuis décembre 2015, la compétence collecte des déchets ménagers est transférée à la communauté de communes Drôme Sud Provence.

Le conseil communautaire a voté l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que la mise en place d'un zonage et d'un lissage du taux dans le temps. Cette période de lissage ne permet pas d'équilibrer le budget annexe des déchets ménagers dès 2016 c'est pourquoi une contribution est demandée aux communes de Donzère, la Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Pierrelatte, Rochegude, Saint Paul 3 Châteaux, Solérieux et Suze la Rousse. A contrario, les communes de la Baume de Transit, Bouchet, Clansayes, Malataverne, Saint Restitut, Tulette présentent un taux supérieur aux besoins de la zone dans laquelle elles s'inscrivent. Un reversement leur sera attribué.

Le conseil municipal a validé le principe d'un reversement dont le montant prévisionnel est de 4 821€ pour l'année 2016.

SDED : Dossier 9ART - dissimulation des réseaux téléphoniques.

Le 17 juillet 2014 le conseil municipal avait mandaté le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme pour étudier un projet de dissimulation des réseaux téléphoniques sur la commune au niveau du poste des Estubiers. Suite à l'instruction du dossier, il s'avère que le coût restant à charge de la commune est de 200€ plus cher soit 10 948€. Le conseil accepte ce nouveau montant.

Télésurveillance en faveur des personnes âgées.

La prise en charge d'une partie de la prestation relative à la téléalarme des personnes âgées est transférée au CCAS.

Demande de subvention de l'association foot Vence et Berre

Le local de l'association a fait l'objet de deux cambriolages coup sur coup. La deuxième effraction n'est pas couverte par l'assurance du club car le local n'avait pas eu le temps d'être remis en état. Le club a demandé aux trois communes de son secteur (Valaurie, Roussas et Les Granges Gontardes) une subvention exceptionnelle pour racheter les maillots, ballons et autres matériels volés pour un montant estimé de 900€. La commune, comme Valaurie et Roussas accepte le versement d'une subvention exceptionnelle. Le montant sera de 300€.